

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CE8

présenté par
M. Herth**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-----------|-----------|
| Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières | 0 | 0 |
| Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation | 1 000 000 | 0 |
| <i>Dont titre 2</i> | 0 | 0 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture | 0 | 1 000 000 |
| <i>Dont titre 2</i> | 0 | 0 |
| TOTAUX | 1 000 000 | 1 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à allouer 1 M€aux projets alimentaires territoriaux (action 8, Qualité de l'alimentation et offre alimentaire).

Les montants actuellement budgétés sont de 1,3 M€dont 0,7 M €fléché sur des actions nationales. Il reste 0,585M€destiné à contribuer au financement du même type d'action au niveau régional

ainsi que l'appel à projet du PNA sur les projets alimentaires territoriaux. Ce montant ne permettra pas de soutenir les projets visant à améliorer l'approvisionnement alimentaire des villes et restaurations collectives en qualité et proximité. Or, et à juste titre, le gouvernement a fait du développement des PAT un axe fort de ses actions, avec l'objectif de 100 PAT en 2017.